Nations Unies S/PV.4051



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4051e séance

Vendredi 15 octobre 1999, à 12 h 15

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Vamos-Goldman
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	Mme Ashipala Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

99-86138 (F)

La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan et de la République islamique d'Iran des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Ahmadi (République islamique d'Iran) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1999/1054, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovénie.

Le premier orateur sur ma liste est le représentant de l'Afghanistan. Je lui donne la parole.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan soutient le projet de résolution du Conseil de sécurité qui va être adopté aujourd'hui. Nous estimons que l'ensemble des mesures contenues dans le projet de résolution envoie comme il se doit un signal aux Taliban et à leurs protecteurs pakistanais, indiquant que la communauté internationale est extrêmement préoccupée par la politique aventuriste du Pakistan et des Taliban, qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

En dépit de sa nature modeste et limitée, le projet de résolution qui va être adopté aujourd'hui contient un message politique fort. Ceux qui de l'extérieur soutiennent les Taliban devraient prendre les mesures nécessaires pour se dissocier de la «talibanisation» de la région. Ce projet de résolution a une incidence directe sur les ressources financières des Taliban, qui proviennent principalement des revenus du trafic de stupéfiants; il n'a pas d'incidence sur la nation afghane en tant que telle.

La clause sur les dérogations pour raisons humanitaires garantit la fourniture de l'assistance humanitaire au peuple afghan, car l'alinéa f) du paragraphe 6 permet que des demandes de dérogation soient prises en compte. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il fasse appel à tous les mécanismes dont il dispose pour faire en sorte que tous les États Membres et les institutions internationales respectent scrupuleusement et strictement les sanctions. Cela pourrait ramener la paix en Afghanistan.

L'État islamique d'Afghanistan considère l'adoption du projet de résolution d'aujourd'hui comme un moyen de persuader les Taliban et leurs protecteurs pakistanais de renoncer à leurs politiques erronées, qui nuisent aux intérêts nationaux de l'Afghanistan et à la paix et la sécurité dans cette région du monde. Et quand je dis «cette région du monde», j'y inclus le Pakistan.

Les Taliban doivent comprendre qu'il n'y pas de solution militaire à la crise actuelle. Le sol afghan ne doit pas être utilisé comme lieu de refuge pour les terroristes.

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/1054) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Mme Soderberg (États-Unis) (*parle en anglais*) : Le 7 août 1998, des agents d'Usama bin Laden faisaient exploser les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie, tuant 224 citoyens américains, kényans et tanzaniens et en blessant des milliers d'autres. Usama bin Laden continue de menacer non seulement la sécurité des Américains dans le monde entier mais aussi celle d'autres citoyens dans de nombreux pays qui pourraient devenir les victimes de sa politique terroriste. Avec l'adoption de la résolution

d'aujourd'hui, l'ONU — et en fait la communauté internationale dans son ensemble — prend une mesure courageuse pour lutter contre le terrorisme international. Elle envoie un message direct à Usama bin Laden et à tous les terroristes, où qu'ils se trouvent, pour leur dire qu'ils ne peuvent pas fuir, ni se cacher et qu'ils seront traduits en justice. Je rends hommage au Conseil de sécurité pour cette mesure de grande importance prise contre le terrorisme international.

Les États-Unis attachent la plus haute priorité au démantèlement de l'organisation terroriste d'Usama bin Laden et à la comparution en justice de ce dernier pour sa participation à des activités terroristes. L'action d'aujourd'hui met une pression supplémentaire sur les Taliban pour qu'ils remettent Usama bin Laden aux autorités d'un pays dans lequel il sera traduit en justice. Les Taliban en Afghanistan continuent de fournir à bin Laden un refuge et des conditions de sécurité lui offrant la liberté dont il a besoin pour mener ses activités, en dépit de tous les efforts faits par les États-Unis pour persuader les Taliban de livrer Usama bin Laden ainsi que ses principaux associés aux autorités responsables d'un pays où il pourra être traduit en justice. Les informations dont nous disposons confirment que son organisation, qui travaille avec d'autres groupes terroristes, continue de planifier activement des actes d'agression contre les Américains et des citoyens d'autres pays. Nous avons maintenant la preuve que son réseau cherche à obtenir des armes de destruction massive, notamment des armes chimiques.

Les États-Unis ont toujours fait part de leur préoccupation face aux politiques adoptées par les Taliban. Comme le montre clairement cette résolution, le Conseil partage notre préoccupation à l'égard des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui continuent d'être commises, en particulier la discrimination exercée à l'encontre des femmes et des filles. Nous sommes également préoccupés par l'augmentation sensible de la production illicite d'opium dans les territoires contrôlés par les Taliban et par le traitement déplorable du personnel diplomatique iranien et des journalistes. Leurs activités menacent aussi bien leurs voisins que la communauté internationale dans son ensemble.

Le 5 juillet, le Président Clinton a émis un décret imposant des sanctions économiques aux Taliban en raison de la menace que font peser leurs actions et leur politique sur notre sécurité nationale. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité envoie un nouveau message vigoureux aux Taliban pour leur signifier que le fait qu'ils continuent de protéger Usama bin Laden fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale exige qu'il soit traduit en justice.

Cette résolution offre aux Taliban une alternative très claire : ils ont 30 jours pour livrer Usama bin Laden, autrement, les sanctions commenceront à prendre effet. Ces sanctions vont limiter les droits d'atterrissage à l'étranger des aéronefs exploités par les Taliban, geler les comptes des Taliban dans le monde entier et interdire les investissements dans toute entreprise appartenant aux Taliban ou contrôlée par eux. La résolution prévoit également la création d'un comité chargé de contrôler l'application de ces sanctions. Il est important de se souvenir que ces sanctions sont limitées et qu'elles visent spécifiquement à limiter les ressources dont disposent les autorités taliban. Les sanctions ne portent absolument pas préjudice à la population afghane et nous collaborerons avec le comité de vérification de l'application des sanctions pour que ces sanctions soient mises en oeuvre de manière à ce qu'elles n'entravent pas la fourniture de l'aide humanitaire destinée à la population afghane.

Nous espérons sincèrement que les Taliban coopéreront avec la communauté internationale et permettront qu'Usama bin Laden soit traduit en justice au cours de cette période, et que nous n'aurons pas besoin de mettre en oeuvre ces décisions. Le choix entre la coopération et l'affrontement avec la communauté internationale repose entre les mains des Taliban.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et ne peut, en aucun cas, justifier les actes terroristes, quels que soient les motifs de leurs auteurs, lorsque des civils innocents sont délibérément pris pour cible et vus comme une «proie idéale». Le terrorisme ne se pratique pas seulement à l'intérieur des frontières nationales. Il représente un défi grave et complexe pour la sécurité de la communauté internationale dans la mesure où il peut susciter la peur et l'intimidation, frappant avec impunité n'importe où et à n'importe quel moment. Nous pensons qu'il est nécessaire d'engager un effort concerté au plan international et, notamment, de prendre des mesures contraignantes fermes pour lutter contre cette menace.

Néanmoins, ma délégation émet certaines réserves à l'égard du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes préoccupés par les effets et l'incidence de cette résolution sur le peuple afghan innocent. Nous sommes convaincus que les sanctions prises contre un pays ou un peuple ne devraient être employées qu'après avoir eu recours à toutes les autres mesures pacifiques et que celles-ci sont restées sans effet. En tant qu'instrument de coerci-

tion, elles devraient être utilisées avec une grande prudence en raison des conséquences graves non intentionnelles qu'elles pourraient avoir sur les populations innocentes. Leur efficacité et leur incidence humanitaire potentielle devraient être évaluées à tous les stades, avant leur adoption et, périodiquement, pendant la phase d'application.

Ma délégation émet certaines réserves quant au recours à des sanctions destinées à obtenir des changements de la part d'un régime précis. L'expérience a montré que ces sanctions sont rarement efficaces sur les entités ou les personnes visées. En revanche, elles causent d'immenses souffrances aux populations innocentes. L'imposition de sanctions aux Taliban équivaut à imposer des sanctions au peuple afghan dans la mesure où une grande partie de ce pays est placée sous le contrôle effectif des Taliban, qui forment le gouvernement de facto de l'Afghanistan, bien que celui-ci ne soit pas reconnu par l'Organisation des Nations Unies ni par la plupart des États Membres de celle-ci.

Par conséquent, ces sanctions visant les Taliban auront un effet direct et indirect sur l'ensemble des Afghans dans pratiquement tous les aspects de leur vie, qu'il s'agisse de voyages aériens, de commerce ou d'autres activités économiques tombant sous le coup des sanctions. En fin de compte, c'est la population qui en paiera le prix et non pas les entités ou les personnes visées.

Une analyse plus soigneuse et exhaustive des incidences probables des sanctions envisagées aurait dû être entreprise. L'importance et l'emplacement des biens des élites visées, le type de sanctions qui sont les plus à même d'avoir une incidence sur les personnes visées, ainsi que les éléments positifs susceptibles d'être intégrés au régime de sanctions pour encourager les personnes ou les entités visées à respecter les dispositions de la résolution sont parmi les questions qu'il aurait été pertinent d'examiner en profondeur.

Ma délégation aurait préféré une approche progressive face à cette situation. Le Conseil aurait dû adopter, dans un premier temps, une résolution ferme indiquant son intention sérieuse d'imposer des sanctions aux Taliban si ceux-ci refusaient de prendre les mesures requises pour ce qui est de leur appui au terrorisme. Cet avertissement sérieux de la part d'un Conseil tout à fait uni aurait pu avoir davantage d'effet pour obtenir un changement d'attitude et de politique de la part des Taliban que l'imposition immédiate de sanctions assortie de la menace de sanctions supplémentaires. Si cet avertissement était ignoré, le Conseil aurait alors été assuré et aurait assuré la communauté internationale que des avertissements suffisants avaient été donnés et qu'il n'y avait d'autre possibilité que d'adopter une résolution donnant effet aux sanctions.

J'exprime, à nouveau, la profonde préoccupation de ma délégation au sujet des incidences des sanctions sur le peuple afghan. Ce peuple est parmi les plus pauvres au monde, il a été la victime de plus de deux décennies de conflits amers et a subi de nombreuses catastrophes naturelles. Les sanctions visant les Taliban auront certainement un effet punitif sur cette population étant donné que les Taliban contrôlent véritablement la majeure partie du pays et administrent presque tous les aspects de la vie dans les parties de l'Afghanistan qu'ils contrôlent.

C'est pourquoi ma délégation s'est sentie obligée de faire cette déclaration au titre des explications de vote et qu'elle votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi, le coeur lourd et en adressant un appel aux Taliban pour qu'ils respectent les dispositions du projet de résolution du Conseil afin d'épargner au malheureux peuple afghan de nouvelles souffrances. J'en appelle, de même, au Conseil pour qu'il veille à ce que, dans l'application de cette résolution, on prenne à coeur le bien-être du peuple afghan.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer ne traite pas de la question afghane, ni même d'un règlement pacifique en Afghanistan, mais se penche sur une question partielle, à savoir le terrorisme issu de la crise afghane. Ma délégation attend avec intérêt la tenue, au plus tôt, d'un débat exhaustif sur cette question importante en raison des répercussions néfastes qu'elle a sur la paix et la sécurité internationales — surtout qu'il y a plus d'un État abritant des individus ou des groupes terroristes.

La présence de quelques terroristes sur le territoire afghan et l'utilisation de ce territoire comme centre d'entraînement et comme base des opérations terroristes est un fait dont la responsabilité retombe sur toutes les factions afghanes, bien qu'à des degrés différents. Si ces factions sont convaincues qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la guerre qui fait rage là-bas, la guerre se terminerait, la sécurité et la stabilité se rétabliraient et l'état de droit règnerait en Afghanistan. Et ce pays pourrait alors jouer un rôle actif comme membre de la communauté internationale.

Outre les factions afghanes, les États qui influent sur la situation intérieure en Afghanistan portent la principale responsabilité de la continuation de la guerre dans le pays et de ses répercussions, parce que ce sont ces États qui

fournissent l'aide et les armes aux diverses factions afghanes contribuant par là à une escalade de la guerre. Ces États auraient dû plutôt cesser de fournir des armes pour ne pas donner l'impression que le Conseil de sécurité applique une politique de deux poids et deux mesures dans la situation afghane, notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre des sanctions. Ces États auraient dû convaincre les factions afghanes de se désarmer et de recourir au dialogue pour résoudre leurs problèmes.

L'une des répercussions de la poursuite de la guerre afghane est la détérioration de la situation humanitaire, encore aggravée par les catastrophes naturelles qu'a connues l'Afghanistan récemment. C'est ce qui nous a amenés à regarder, avec une certaine prévention, le projet de résolution sous examen : nous avions en effet quelques appréhensions quant à de possibles répercussions négatives qu'il pourrait avoir sur la situation humanitaire en Afghanistan, au moment où nous avons précisément besoin de soulager les souffrances de la population afghane.

Nous avons donc cherché à nous assurer, avec les autres délégations, que cela ne se produira pas à l'avenir. À cet égard, nous tenons à remercier les parrains du projet de résolution, qui ont bien voulu prendre en considération les amendements proposés par le Bahreïn. D'autre part, nous tenons à nous assurer que les sanctions ne nuiront pas à l'exercice des obligations religieuses telles que le «hadj» et la «omrah» (pèlerinage) à La Mecque.

Voilà pourquoi le Bahreïn votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1999/1054.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1267 (1999).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : L'état de guerre permanent a fait beaucoup de tort à la population afghane, ainsi qu'à l'économie et à la sécurité du pays. En principe, la Chine n'est pas favorable au recours fréquent aux sanctions. Nous appuyons totalement à cet égard le point de vue exprimé par le représentant de la Malaisie. Nous estimons que les sanctions ne peuvent qu'exacerber les souffrances du peuple afghan, victime d'une guerre persistante. À notre avis, les sanctions ne doivent être prises qu'en dernier recours et doivent être toujours bien ciblées.

La Chine est opposée à toute forme de terrorisme. C'est en fonction de cette position de principe que nous avons participé aux consultations sur la résolution qui vient d'être adoptée, au cours desquelles nous avons demandé que le texte se limite à la question de la lutte contre le terrorisme international. En outre, nous avons pris note du fait que le texte de la résolution réitère l'engagement de sauvegarder la souveraineté, l'indépendance, et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, ainsi que le respect du patrimoine culturel et des traditions historiques du pays.

Par ailleurs, les parties ont convenu que les sanctions prendraient effet 30 jours après l'adoption de la résolution et ont indiqué en termes très clairs que les sanctions prendraient immédiatement fin une fois la résolution appliquée.

Compte tenu du fait que l'amendement de la Chine a été accepté, nous avons voté pour la résolution.

M. Vamos-Goldman (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada appuie totalement cette résolution. Il est opportun et nécessaire que le Conseil de sécurité agisse en faveur de la lutte contre le terrorisme. L'adoption de cette résolution montre la détermination de la communauté internationale en la matière, et nous espérons qu'elle facilitera la traduction en justice de ceux qui ont commis les attentats à la bombe au Kenya et en Tanzanie en août 1998.

La préoccupation du Canada quant à la situation afghane va au-delà du terrorisme. À notre avis, le mépris des Taliban pour les droits de l'homme et les lois et principes humanitaires exige de nouvelles mesures de la part de la communauté internationale. Le rapport du 21 septembre 1999 du Secrétaire général brosse un sombre tableau de la détérioration des conditions dans lesquelles vivent les civils afghans, plus particulièrement les femmes et les enfants. Les actes des Taliban et leurs politiques sont en grande partie responsables du fait que l'Afghanistan est l'un des endroits les plus mortels de la Terre.

Nous attendons donc avec intérêt une autre résolution du Conseil de sécurité traitant de la situation consternante que connaît l'Afghanistan sur les plans humanitaire et des droits de l'homme, situation qui a eu pour conséquence l'instabilité que l'on sait dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 40.